

Première réunion publique d'information du jeudi 16 mai 2019, à la salle polyvalente de la Mairie de Maupiti, à partir de 18h – 18H30 à 22H.

Une cinquantaine de personnes était présente à cette première réunion publique. La présentation a été réalisée par Monsieur RAUFAUORE Woullingson, Maire de Maupiti et par Monsieur LAUFATTES Roura, chargé d'étude de la Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (S.P.E.E.D), mandaté par la Communauté de Communes de Hava'i. La Secrétaire Générale Madame TAURUA Elisa et la Secrétaire de la Communauté des Communes de Hava'i (pour le site local de Maupiti) étaient également présentes.

Monsieur le Maire prend la parole et présente les deux sujets à l'ordre du jour. Le premier est un C.E.T sur des sites potentiels à Maupiti et le second le Plan de Gestion des Espaces Maritimes (P.G.E.M).

L'objectif de cette première réunion publique : informer et exposer à la population l'étude réalisée par un chargé d'étude du S.P.E.E.D, sur la recherche et l'identification de sites pour un C.E.T à Maupiti.

Une prière pour débiter est faite par Monsieur RAUFAUORE Harold, diacre de la paroisse de Maupiti.

Puis, la parole revient à Monsieur LAUFATTES Roura, chargé d'étude de la Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED), mandaté par la Communauté des Communes de Hava'i. Sa présentation porte sur la phase de recherche et le déroulement de l'étude à savoir :

- Une estimation des déchets à Maupiti, en terme de quantité et leur durée sur quinze à vingt ans.
- Un bref retour sur le plan de gestion des déchets en 2017, dont l'objectif était de réduire le volume de déchets, valoriser les ordures ménagères.
- Une détermination des sites par la définition des périmètres de recherches des sites et leurs identifications à Maupiti.

Monsieur le Maire traduit spontanément en langue tahitienne la présentation de Monsieur LAUFATTES Roura. À la fin de cette présentation, Monsieur le Maire de Maupiti propose à l'assistance d'échanger au sujet de ce projet de C.E.T, et souligne en outre, que c'est une première étape à sa préparation, et non une décision définitive.

Compte- rendu de la secrétaire de Communauté de Communes de Hava'i, au bureau de Maupiti, Melle TEAOTEA Mamoe, Vaitiare.

Après avoir écouté les doléances des administrés, les principales sont les suivantes :

- La préservation de la terre et la possession de la terre par la Mairie : une personne s'interroge sur l'efficacité de la préservation de la terre. Pour des raisons d'utilité publique, céder sa terre ?
- Une question posée portait sur le problème des propriétaires fonciers dont les terres font parties des sites potentiels, et qui sont en indivisions.
- Le site potentiel d'Aura, terrain acquis par le Gouvernement : des administrés ont émis la solution d'installer le C.E.T sur l'île d'Aura, sur le terrain acquis par le Gouvernement, afin d'éviter les problématiques des terres indivis, sur l'île principale de Maupiti.
- L'utilité publique : une personne demande ce qui est prévu par la Mairie, pour le ou les propriétaires concernés (é) par les sites potentiels, et notamment si ce site sera considéré comme utilité publique.
- Le terrain qui sera choisi : un don ou une location ?
- Le problème du volume des déchets : une personne interroge sur le volume des déchets, notamment le plastique, elle propose la solution de l'interdiction du plastique dans les magasins.
- L'urgence de l'installation d'un C.E.T : des administrés soulignent l'importance d'agir vite, vu la quantité de déchets non recyclables, et la zone d'enfouissement actuelle, en surcharge.
- La consultation des « tomite fenua » : une personne proposait de consulter les « tomite fenua », afin de prévenir, consulter les propriétaires fonciers concernés par les sites potentiels.

La réunion prend fin sur des réponses et des précisions relatives au C.E.T, apportées par Monsieur le Maire de Maupiti telles que :

- Première étape à la mise en place d'un C.E.T à Maupiti, qui devient urgente, au vu de la surcharge de déchets enfouis.
- Les sites potentiels pour un C.E.T font parties de recherches et d'études approfondies et rigoureuses par rapport aux textes de lois de l'Environnement. Cette première étape n'est pas une décision définitive.
- L'indivision sur l'île de Maupiti et la consultation des propriétaires fonciers concernés.

Compte- rendu de la secrétaire de Communauté de Communes de Hava'i, au bureau de Maupiti, Melle TEAOTEA Mamoe, Vaitiare.

- La problématique du plastique, encore en trop grande quantité au centre de tri des déchets de Maupiti, et autour de l'île.
- Sensibiliser la population sur le tri des déchets, au sein du cocon familial. Pour éviter l'incivisme de certains usagers.
- L'importance de bien trier ses déchets chez soi.
- La mise en place du C.E.T sur le motu d'Aura : un projet à budget conséquent comme la construction d'un pont qui rejoindrait l'île principale de Maupiti au motu d'Aura.
- Le coût de la poubelle par an reste toujours le même, à 5000 CFP, alors qu'à Taha'a par exemple, est de 12 000 CFP.
- Une seconde étape prochaine : probablement la venue du chargé d'étude du S.P.E.E.D.

Enfin, le sujet du C.E.T se termine et Monsieur le Maire poursuit sur le second sujet le P.G.E.M.

Maupiti le lundi 20 mai 2019

Signature de Monsieur le Maire de Maupiti, Monsieur RAUFAUORE Woullingson



Signature de la Secrétaire de la Communauté des Communes de Hava'i, site local de Maupiti, Melle TEAOTEA Mamoe, Vaitiare